



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-110

Ottawa, le 23 mars 2005

Radio Ville-Marie
Trois-Rivières (Québec)

Demande 2005-0124-8

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Radio Ville-Marie en vue de proroger la date de mise en exploitation de l'émetteur CIRA-FM-2, autorisé par *CIRA-FM Montréal – nouvel émetteur à Trois-Rivières*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-100, 24 mars 2003.
2. L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 25 mars 2006, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise par écrit au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>